



Nos données
au service
de la Santé

Coder, recueillir, analyser, restituer et diffuser les données hospitalières & médico-sociales



ATIH

Nos données
au service
de la Santé

L'ATIH Domains d'activités Accès aux données Plateformes de transmission et logiciels Rapports & études

Accès par secteur

Santé

Médecine

Accès aux recueils

Cartographie

Accès rapide

Les plus sains

Recherche

q

Support utilisateurs

Apres et before

Soins médicaux et de réadaptation
915 000

PRÉSENTATION

L'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation (ATIH) est l'agence publique nationale experte de la collecte, de l'analyse et de la diffusion des données hospitalières et médico-sociales.

L'ATIH, fondée en 2000, est un établissement public de l'État à caractère administratif sous la tutelle des ministres de la santé, des affaires sociales et de la sécurité sociale.

Les orientations stratégiques de l'agence sont fixées par :

- un conseil d'administration
- un comité d'orientation, qui émet des avis sur le programme de travail de l'agence et sur ses travaux
- un conseil scientifique, qui garantit la qualité scientifique et méthodologique des travaux de l'agence. Il saisit et suit des équipes de recherche qui travaillent sur des thématiques de santé.

Le siège de l'agence se trouve à Lyon et une antenne est installée à Paris.

DATES CLEFS



MISSIONS

L'ATIH met la donnée au service de la connaissance et de la décision en santé et participe ainsi à l'amélioration des prises en charge des patients et des personnes accompagnées.

L'ATIH est un pôle d'expertise chargé de :

- collecter, traiter, analyser, restituer et diffuser les données hospitalières et médico-sociales (*activités, qualité, finance, RH, systèmes d'information*),
- contribuer à l'élaboration des modèles de financement et à leur mise en œuvre,
- participer à l'élaboration des nomenclatures de santé,
- contribuer à l'amélioration de la qualité et à la pertinence des prises en charge.

PÉRIMÈTRE D'ACTION

L'agence intervient sur les 4 champs de l'activité hospitalière :

- médecine, chirurgie, obstétrique (MCO)
- hospitalisation à domicile (HAD)
- soins médicaux et de réadaptation (SMR)
- psychiatrie

et sur le secteur médico-social :

- établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad)
- structures accompagnant des personnes en situation de handicap (PH)
- services de soins infirmiers à domicile (Ssiad)
- services polyvalents d'aide et de soins à domicile (Spasad)
- services autonomie à domicile (SAD).

À QUOI SERT L'AGENCE ?

Apporter l'expertise technique des données de santé afin de :

- > Fournir des données utiles dans différentes perspectives
(recherche, santé publique, épidémiologie, développement de l'innovation...)
- > Aider les établissements et l'État dans le pilotage des ressources au service de la population
- > Appuyer les établissements de santé (ES) et structures médico-sociales (ESMS)
dans l'amélioration de leur fonctionnement (financement, analyse de l'activité, qualité)

À QUI SERT L'AGENCE ?

→ Aux établissements de santé et aux établissements et services médico-sociaux

- > Contribuer à leur financement en collectant les informations nécessaires
- > Fournir des outils (informatiques de recueil, classifications médico-économiques, nomenclatures et instructions pour organiser la collecte...) pour répondre à leurs obligations de production des données d'activité, RH, coûts, finances, qualité...
- > Mettre à disposition des informations pour faciliter leur pilotage/gestion

→ Aux ARS

- > Mettre à disposition des outils utiles pour remplir leurs missions relatives au pilotage de la politique de santé publique et à la régulation de l'offre de santé en région

→ À l'État et aux Caisses de sécurité sociale

- > Fournir des informations pour piloter le système de santé, hospitalier et médico-social
- > Contribuer à la politique de financement des ES et ESMS (modèles de financement, modalités de financement), de régulation des dépenses (suivi de l'Ondam, des dépenses hospitalières), de l'activité...
- > Suivre la qualité des prises en charge et la pertinence des soins

→ Aux autres agences, institutionnels, acteurs de la santé, grand public...

- > Restituer les données des établissements sanitaires et services médico-sociaux
- > Décrire l'activité hospitalière

EXPERTISES À L'AGENCE

Des équipes pluridisciplinaires

Les médecins

élaborent les consignes de production des informations utiles à la description de l'activité médicale réalisée dans les établissements de santé.

Les informaticiens

développent les outils de collecte, de traitement et de transmission des données des établissements de santé et des ESMS.

Les experts data

structurent cette information sous forme de bases de données et la mettent à disposition des acteurs.

Les statisticiens / data analyst

synthétisent et analysent l'information.

Les contrôleurs de gestion

pilotent les campagnes de recueil d'informations de gestion.



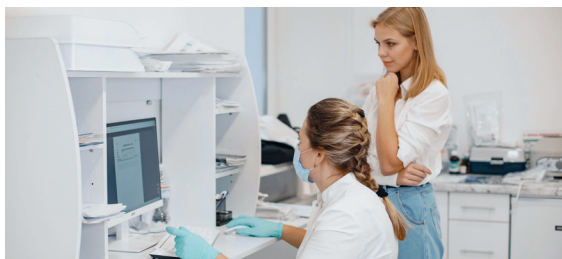
L'ensemble de ces expertises permet de disposer d'informations larges sur les établissements : activité, coûts, finance, qualité, ressources humaines...

NOTRE ACTIVITÉ



Quand un médecin prend en charge un patient à l'hôpital, il identifie par des informations codées :

- > la maladie dont le patient est atteint
- > l'acte médical effectué pour le soigner : diagnostique (*exemple : scanner*) et thérapeutique (*exemple : intervention chirurgicale*).



Les nomenclatures, produites sous forme de catalogue, répertorient les pathologies et les actes médicaux au moyen de codes et de libellés.

↳ Coder des maladies

La nomenclature est la classification internationale des maladies (CIM), élaborée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

- L'ATIH participe à la gestion de cette classification et l'adapte au système de santé français. Une 11^e version de cette classification, développée sur support numérique, fait l'objet de travaux destinés à permettre son déploiement à terme dans les établissements.

↳ Coder des actes médicaux

La nomenclature est la classification commune des actes médicaux (CCAM). Créée par l'Assurance maladie et l'ATIH, elle a été mise en œuvre en 2005. Une refonte, à laquelle participe l'ATIH, a été engagée en 2022, sous l'égide du Haut Conseil des nomenclatures.

- L'ATIH actualise, en collaboration avec l'Assurance maladie et les professionnels de santé, les libellés des actes de la CCAM, par l'ajout ou le retrait de libellés. L'agence élabore les libellés et veille au respect des règles de construction de la nomenclature.



Recueillir

les données hospitalières et médico-sociales

↳ Information médicale et qualité des soins

- Recueil de l'activité des établissements dans le cadre du programme de médicalisation des systèmes d'information (PMSI)
- Recueil des activités aux urgences avec le relevé du passage des urgences (RPU)
- Recueil de la qualité des soins : indicateurs et mesure de la qualité (EvalSanté, Qualhas et e-satis en lien avec la HAS)

↳ Données de gestion hospitalières et médico-sociales

- Données financières et comptables, ressources humaines, coûts hospitaliers et médico-sociaux, tableaux de bord de la performance des établissements et services médico-sociaux...

L'ATIH fournit aux établissements des logiciels et des méthodologies communes pour recueillir ces informations et les centralise sur des plateformes dédiées.



Analyser

les données hospitalières et médico-sociales

↳ L'ATIH fournit des repères généraux et chiffrés sur l'hôpital.

- **Analyse de l'activité hospitalière** : proposer une photographie de l'hospitalisation, étudier son évolution dans le temps, analyser ses dimensions territoriales
- **Analyse financière des établissements de santé** : connaître leur situation financière et leur évolution dans le temps
- **Coûts de l'activité hospitalière et médico-sociale** : identifier le coût d'une prise en charge et les éléments constitutifs de ce coût.

↳ L'ATIH réalise des analyses à visée décisionnelle

- **Analyses détaillées et médicalisées** sur certaines thématiques. *Exemples : réanimation, soins palliatifs, pathologie ciblée...*
- **Travaux de simulation** selon les orientations des politiques publiques. *Exemples : mise en place de financements ciblés, réforme du financement des activités médicales (MCO, SMR et psychiatrie) et du reste à charge pour le patient...*



Restituer

les données hospitalières et médico-sociales

Les données recueillies par l'ATIH sont retraitées et restituées sous différentes formes sur un portail de restitutions des données.

↳ Chiffres clés annuels de l'hôpital

En accès libre sur le site d'opendata, en datavisualisation

↳ Indicateurs de gestion du secteur hospitalier et médico-social

ScanSanté, site de données agrégées classées par thématiques :

- > **activité des établissements de santé** : nombre de patients traités pour une affection donnée, nombre d'interventions médicales pour une catégorie d'intervention...
- > **coûts** d'une prise en charge hospitalière, comparaison par territoire...
- > **financière, comptable et ressources humaines**
- > **suivi des dépenses** d'assurance maladie pour les soins hospitaliers
- > **qualité** : risque d'infection nosocomiale dans un établissement...

Accessible depuis le site de l'agence, ScanSanté propose un mode simplifié d'interrogation des données. (Flasher le QR Code ci-contre pour accéder au site ScanSanté)

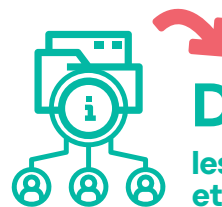
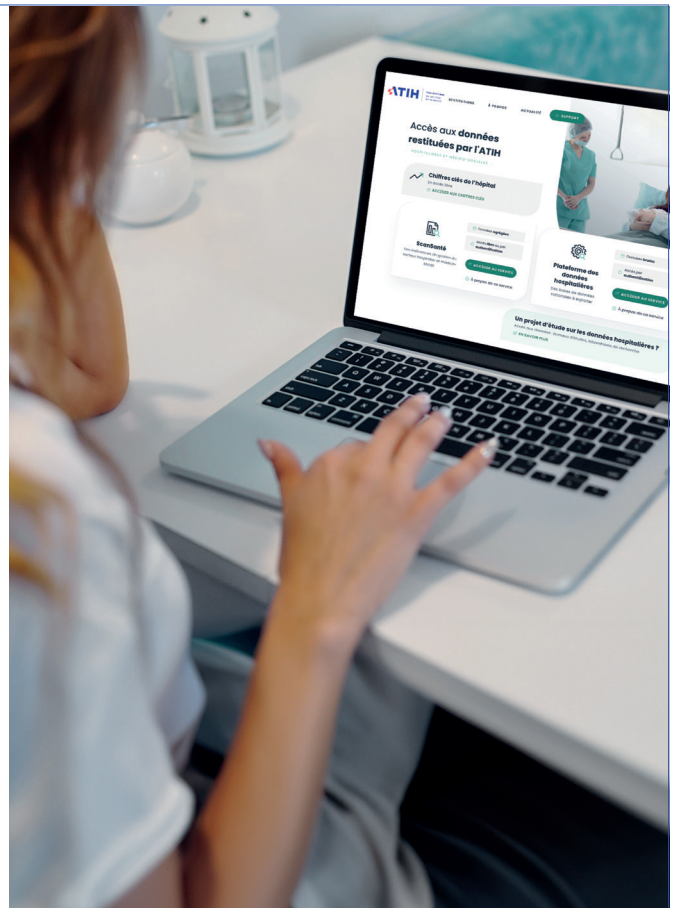


- > **Accès avec identifiant pour les acteurs du système de santé**: des applications sur la performance des établissements de santé, la maîtrise des dépenses et l'analyse de l'activité.

↳ Données brutes à exploiter

Mise à disposition des données brutes sur la Plateforme des données hospitalières, afin d'effectuer des travaux statistiques à partir de requêtage sur les bases de données nationales (PMSI, RPU, financières, comptables, tableaux de bord médico-social...)

- > **Accès par authentification forte** sur autorisation de la Cnil ou selon les décrets en vigueur



Diffuser

les données hospitalières et médico-sociales

OBJECTIFS

- > **Contribuer** à la connaissance de l'activité des établissements de santé et de la nature des pathologies prises en charge
- > **Enrichir** les travaux d'organisation des soins hospitaliers et médico-sociaux
- > **Prendre et suivre** des mesures nationales de politique de santé
- L'ATIH diffuse l'ensemble des données détaillées et des indicateurs issus de ces données sur ses plateformes.
- L'ATIH effectue des traitements ciblés à la demande des services de l'État.



Accédez aux travaux de l'ATIH sur
atih.sante.fr
et aux restitutions de données sur
restitutions.atih.sante.fr

Retrouvez l'actualité de l'ATIH sur :



ATIH Siège
117, bd Vivier Merle 69329 Lyon cedex 03
Tél. : 04 37 91 33 10

ATIH Antenne
13, rue Moreau 75012 Paris
Tél. : 01 40 02 75 63



Nos données
au service
de la Santé